



PROMOTIONS 2017-2018

Le SNUDI FO vous informe et vous accompagne

Fiche de suivi classe normale et hors classe

Fiche de suivi classe exceptionnelle

Les nouvelles règles de promotions PPCR

et les revendications du SNUDI FO 13

Promotions dans la classe normale et la hors-classe 2017-2018

Le SNUDI FO 13 a obtenu l'examen des promotions 2017-2018 dans la classe normale et la hors classe lors de la CAPD du **jeudi 22 février 2018 à 14h**. Les résultats définitifs y seront entérinés.

Cette étape était nécessaire afin de permettre la mention officielle du dernier indice retenu pour les collègues qui ont déposé un dossier de mise en retraite au 1^{er} septembre 2018.

C'est en fonction de cette dernière promotion qu'ils pourront prendre en toute connaissance de cause, la décision de valider leur départ en retraite ou de revenir sur leur poste avant le mouvement pour éviter la vacance de leur poste.

Avec PPCR, l'**ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)**, destiné aux collègues en Education prioritaire ou en zone violence ne semble pas être automatiquement pris en compte par l'administration, comme les textes réglementaires le prévoient. **Le SNUDI FO sera vigilant sur ce point.**

Comme chaque année, le SNUDI FO 13 vous propose de **suivre votre dossier** en nous renvoyant la **fiche de suivi** en pièce jointe ou sur notre site :

→ [format DOC](#)

-

→ [format PDF](#)

Les délégués du personnel SNUDI FO s'engagent à suivre tous les dossiers qui leur seront transmis et nous vous avertirons dès que nous connaîtrons les résultats officiels.

Nous effectuerons ce suivi automatiquement et prioritairement pour tous nos syndiqués.

Promotions dans la classe exceptionnelle 2017-2018

Il y aura bien **2 campagnes de promotions** à la classe exceptionnelle cette année.

La campagne « **classe exceptionnelle 2017** » est en cours.

Les inscriptions sont closes depuis le 10 janvier 2018.

Le contingent académique est de 224 promotions (soit 1.43%) : 189 au titre du 1^{er} vivier et 35 pour le 2nd.

Les IEN rendent actuellement leur avis sur les dossiers avec une grille de critères élaborée au niveau académique.

L'IA 13 nous a communiqué une **liste de 93 collègues qui ont été écartés de cette promotion**, pour cause d'inéligibilité.

Nous allons interroger l'administration sur ces arbitrages et nous vérifierons les dossiers que les collègues nous auront transmis.

→ [fiche de suivi classe exceptionnelle 2017](#)

La campagne classe exceptionnelle 2018 n'a pas encore été programmée à ce jour... Nous attendons les informations !

[Pour en savoir plus sur la classe exceptionnelle...](#)

Les promos avec PPCR... Comment ça marche ?

► **Un rythme unique d'avancement**

Le décret du 5 mai 2017, issu du PPCR, met en place dès cette rentrée **un rythme d'avancement unique** (sauf pour les passages du 6^{ème} au 7^{ème} et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon).

Il met fin en particulier à la possibilité d'avancer au grand choix.

La carrière est nivelée par le bas. Au grand choix, avec l'ancienne grille, un PE pouvait atteindre le 11ème échelon en 20 ans, aujourd'hui, il faut au minimum 24 ans.

Pour plus d'info sur les nouveaux tableaux d'avancement, consultez notre [dossier spécial PPCR](#)

► Les accélérations de carrière

Selon les nouvelles modalités PPCR, les nouvelles règles de promotion avec les accélérations de carrière entrent en vigueur. Ainsi :

- 30 % des enseignants étant dans la deuxième année du 6ème échelon au 31/08/2017 pourront accéder au 7ème échelon un an plus rapidement
- 30% des enseignants ayant une ancienneté dans le 8ème échelon comprise entre 18 et 30 mois au 31/08/2017 pourront accéder au 9ème échelon un an plus rapidement

Mais les enseignants concernés n'ont pas été inspectés l'an dernier suivant le modèle de la grille d'appréciation du RDV de carrière/PPCR.

C'est la raison pour laquelle le SNUDI FO a multiplié les interventions auprès du Ministère et a obtenu, pour cette année transitoire, **le maintien des barèmes basés sur l'ancienneté et la note**. C'est une 1ère victoire contre PPCR qui en appelle d'autres !

[Voir le communiqué national](#)

► La prise en compte de la dernière note obtenue

Le SNUDI FO 13 sera vigilant quant à la prise en compte des dernières notes obtenues par les collègues, notamment **celles correspondantes aux inspections 2016-2017**.

En effet, dans de nombreux départements, **les notes ont été arrêtés au 31/08/2016**, niant ainsi les inspections réalisées au prétexte d'une anticipation du protocole PPCR. De plus, de nombreux collègues inspectés l'an dernier ont eu des rapports sans note, voir pas de rapport du tout !

L'arbitraire ne doit pas prendre le pas sur des barèmes équitables et acceptés par tous !

Signalez-nous dans votre fiche de suivi si vous avez reçu ou non votre dernière note !

► L'accès à la hors-classe

Le SNUDI-FO rappelle qu'en application de PPCR, le nombre de promouvables à la hors classe va pratiquement être divisé par trois : avant PPCR, il correspondait au nombre de PE de la classe normale à partir du 7e échelon. Désormais, seuls les PE à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9e échelon seront promouvables !

Pour qu'il y ait un nombre égal de promus, le taux de promotion à la hors classe, qui est actuellement de 5,5 % des promouvables, devrait donc être quasiment triplé !

Le SNUDI-FO, qui approuve plus que jamais la décision des fédérations FO de fonctionnaires de ne pas avoir signé PPCR, sera très attentif au pourcentage de promus annoncé.

Le SNUDI-FO revendique que le taux de promotions augmente, le ministère s'étant d'ailleurs engagé à ce qu'il atteigne 7 % en 2020 selon le système en vigueur avant PPCR.

D'après les dernières informations reçues du Ministère, un nouveau barème serait à l'ordre du jour : des points seraient donnés selon l'appréciation de l'IEN et la durée dans la plage d'appel. Pour ceux éligible au 3ème RDV de carrière (2 ans dans le 9ème échelon), l'appréciation de l'IEN correspondrait à un nombre de points.

Pour tous les autres, l'appréciation serait attribuée en fonction de la dernière note obtenue au 31 août 2016, de l'avis de l'IEN et de l'« expérience et de l'investissement personnels » !

FO dénonce le caractère subjectif des critères retenus et revendique l'application d'un barème chiffré basé sur l'ancienneté.

Le SNUDI-FO n'acceptera pas des promotions arbitraires, à la tête du client !

Les revendications du SNUDI FO :

Le SNUDI FO revendique toujours

☞ un avancement au rythme le plus rapide pour tous

☞ la création, en remplacement de la hors-classe, d'un 12ème et 13ème échelon, accessible à tous avant le départ en retraite avec l'indice terminal 783 de la hors - classe.

☞ le retrait de PPCR qui remet en cause le fonctionnement des promotions (suppression du passage au grand choix et ancienneté, passages décidés par le bon vouloir des IEN et fin du contrôle des opérations

par les délégués du personnel) pour mettre en place un système de sélection et de concurrence entre collègues depuis le 1^{er} janvier 2017

→ Pour en savoir plus, [voir notre dossier >ICI<](#)

Retrouvez toutes les infos mise à jour sur les « promotions », sur notre site → [>ICI<](#)

Le SNUDI-FO 13 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Contacts de vos délégués :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35 Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32 René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16 Franck NEFF – 07.62.54.13.13

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Ma bonne résolution :

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

Bulletin d'adhésion à télécharger [>ICI<](#)



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org